

**EVALUATION DU RESPECT DE LA REGLE BUDGETAIRE PORTANT SUR LE SOLDE STRUCTUREL  
EN 2017 ET 2018**

Conformément à l'article 6 de la loi modifiée du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques, le Conseil national des finances publiques (« CNFP ») est appelé à évaluer l'application de la règle budgétaire portant sur le solde structurel, et notamment son respect de l'objectif budgétaire à moyen terme (« OMT »). Il est par ailleurs appelé à constater la nécessité de déclencher le mécanisme de correction en cas d'écart important par rapport à l'OMT. L'analyse doit porter sur les données contenues dans les notifications dites « EDP » (*excessive deficit procedure*) transmises par les autorités à Eurostat le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Cette évaluation s'inscrit précisément dans le cadre de la notification EDP du 1<sup>er</sup> octobre.

Le CNFP rappelle dans l'encadré 1 à la page suivante la définition du solde structurel.

**Calcul du solde structurel et vérification du respect de l'objectif budgétaire à moyen terme**

Prenant en considération les données relatives au solde budgétaire nominal contenues dans la notification EDP du 1<sup>er</sup> octobre 2018<sup>1</sup> et les données relatives au PIB réel et au PIB potentiel calculées selon quatre méthodes (méthode « Modux » et méthode « COM-LUX » du STATEC, méthode « COM-COM » de la Commission européenne et méthode du « filtre HP » simulé par le CNFP)<sup>2</sup>, le CNFP obtient le solde structurel pour l'année 2017 et 2018 :

Année	PIB réel (PR)	PIB potentiel (PP)		Solde nominal (SN)	Ecart de production (EP) (PR-PP)/PP	Mesures ponctuelles et temporaires (M)	Solde structurel SN-0,445*EP +M	Respect de l'OMT (-0,5% en 2017 et en 2018)	Déclenchement nécessaire du mécanisme de correction
	en millions d'euros			en % du PIB					
2017 (ex-post)	48 821	Modux	50 147	+1,4	-2,6	/	+2,5	Oui	Non
		COM-LUX	49 496		-1,4		+2,0	Oui	Non
		Filtre HP	49 700		-1,8		+2,2	Oui	Non
		COM-COM	49 186		-0,7		+1,7	Oui	Non
2018 (intra-annuelle)	51 637	Modux	51 896	+1,5	-0,5	/	+2,2	Oui	Non
		COM-LUX	51 637		0,0		+1,6	Oui	Non
		Filtre HP	51 808		-0,3		+1,8	Oui	Non
	51 095	COM-COM	51 044		+0,1		+1,4	Oui	Non

Sources : EDP 10-2018 ; STATEC (Modux, COM-LUX) et calculs CNFP (Filtre HP) - avril 2018 ; CE (COM-COM) – mai 2018.

Au vu du tableau, et indépendamment de la méthode de calcul utilisée, le solde structurel en 2017 respecte et celui en 2018 devrait respecter l'OMT fixé à -0,5% du PIB pour les exercices en question. En effet, le solde structurel se situe entre +1,7% et +2,5% du PIB en 2017 et entre +1,4% et +2,2% du PIB en 2018 selon les quatre méthodes utilisées. **Le CNFP constate dès lors que le mécanisme de correction ne doit pas être déclenché. Ce**

<sup>1</sup> <http://ec.europa.eu/eurostat/web/government-finance-statistics/excessive-deficit-procedure/edp-notification-tables> .

<sup>2</sup> La méthode « Modux » correspond à l'ancienne méthode communautaire, basée sur des filtres Hodrick-Prescott (« HP »). Le PIB potentiel est obtenu par le biais d'une équation intégrée dans le modèle macro-économétrique « Modux » du STATEC ce qui permet de déterminer le PIB potentiel de manière cohérente avec toutes les autres variables macroéconomiques déterminées à travers le modèle (croissance, emploi, chômage, finances publiques etc.). La méthode « COM-LUX » du STATEC se base sur la méthode communautaire actuelle (méthode COM-COM) en apportant une meilleure représentation des spécificités de l'économie luxembourgeoise. La méthode du filtre HP est une méthode statistique utilisée par le CNFP. Elle consiste à extraire la composante conjoncturelle de la série temporelle des niveaux de PIB réels établis par le STATEC afin de ne retenir que la composante tendancielle du PIB.

constat est définitif pour l'année 2017. Pour l'année 2018, le constat sera actualisé au moment de la présentation de la prochaine notification EDP du 1<sup>er</sup> avril 2019.

**Note relative aux données présentées dans le tableau:**

A noter que chaque institution (STATEC, Commission européenne) utilise sa propre prévision du PIB réel pour le Luxembourg afin d'estimer le PIB potentiel et, partant, le solde structurel. Par ailleurs, les estimations les plus récentes du PIB réel et du PIB potentiel ont été réalisées à des moments différents par les institutions (en avril 2018 pour la méthode « Modux », la méthode « COM-LUX » du STATEC et la méthode du « Filtre HP » simulée par le CNFP et en mai 2018 pour la méthode « COM-COM » de la Commission européenne). Les estimations de la Commission européenne proviennent donc du « Spring Economic forecast » de l'année 2018 et les estimations du STATEC sont issues du Programme de stabilité et de croissance pour la période de 2018 à 2022.

**Encadré 1 - Définition du solde structurel**

Le solde structurel représente le solde budgétaire nominal des administrations publiques corrigé des variations conjoncturelles, et déduction faite des mesures ponctuelles :

$$\text{Solde structurel} = \text{Solde nominal} - 0,445 \times \text{Ecart de production} \pm \text{mesures ponctuelles}$$

où Solde nominal = Recettes publiques – Dépenses publiques ;

$$\text{Ecart de production} = \frac{\text{PIB réel} - \text{PIB potentiel}}{\text{PIB potentiel}}$$

Les variations conjoncturelles sont représentées par le produit 0,445 \* écart de production où le facteur « 0,445 » représente la réactivité du solde budgétaire par rapport aux variations cycliques et l'« écart de production » mesure l'écart entre le PIB réel et le PIB potentiel. Le PIB potentiel peut être défini comme le niveau de PIB que connaîtrait une économie si les facteurs de production « travail » et « capital » étaient utilisés de façon optimale sans faire apparaître de tensions inflationnistes. Comme le PIB potentiel n'est pas observable, il faut l'estimer en utilisant une méthode macro-économétrique.

La correction pour « variations conjoncturelles » implique un ajustement du solde budgétaire selon la situation économique. Tel que le montre le graphique suivant, le solde est corrigé vers le haut en temps de basse conjoncture (PIB potentiel > PIB réel) et vers le bas en période d'embellie économique (PIB potentiel < PIB réel).

